



Accréditation n° 5-0614  
Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



Certificat n° FRCM24472  
Période de validité : 27/09/2024 - 26/09/2027  
Numéro SIREN : 532799210  
Numéro de déclaration d'activité : 75790130979



processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## CF SANITAIRE & SOCIAL NOUVELLE AQUITAINE

(ASSOCIATION POUR LA FORMATION PAR ALTERNANCE DANS LE SECTEUR DU SANITAIRE & DU SOCIAL EN NOUVELLE AQUITAINE ASSOCIATION)

Siège social :  
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PAR ALTERNANCE DANS LE SECTEUR DU  
SANITAIRE & ASSOCIATION - 14 bis rue d'Inkermann-BP29105 79061 Niort cedex  
09

Sites :  
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PAR ALTERNANCE DANS LE SECTEUR DU  
SANITAIRE & 14 bis rue d'Inkermann-BP29105, 79061 Niort cedex 09  
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PAR ALTERNANCE DANS LE SECTEUR DU  
SANITAIRE & 14 bis rue d'Inkermann-BP29105, 79061 Niort cedex 09  
Limoges Rue Marcel Desprez Parc d'activité IMHOTEP, 87000 Limoges  
Poitiers 1 av. des grottes Passelourdain, 86280 Saint Benoit

La Commission de Certification de CertUp déclare que l'organisme susmentionné a été audité avec succès.

L'organisme répond aux exigences du **Référentiel national** telles que spécifiées en bas de page.

La certification porte sur les catégories d'actions suivantes :

actions de formation (OF - L.6313-1 - 1°) / actions de formation par apprentissage (CFA - L.6313-1 - 4°)

Pour la Commission de Certification,

Dominique Delferrière  
Auditeur senior  
01/07/2024

Le Référentiel national découle de l'article L.6316-1 du code du travail. Le programme de certification correspondant se retrouve dans les textes légaux de référence, consultables sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr), et sont relatifs à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Il s'agit des textes suivants, de ceux qui y sont cités et de leurs éventuelles adaptations ultérieures : 1. Décret n° 2019-564 du 5 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle; 2. Décret n° 2019-565 du 5 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences; 3. Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail; 4. Guide de lecture du Référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite>; 5. Règlement d'usage de la marque Qualiopi et sa charte d'usage : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadres-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/qualiopi>

Pour toute information concernant la validité du certificat : CertUp SARL - 34, Quai de la Loire, 75019 Paris - Tél. +33 1 85 64 26 26 - [info@certup.fr](mailto:info@certup.fr)  
Ce certificat reste la propriété de CertUp SARL.